



Nom de famille d'un enfant

Par **Moujick**, le **30/12/2020 à 15:28**

Bonjour, un enfant né de deux parents concubins peut-il porter le nom de ses deux parents, apposés, séparés par un petit trait, etc ? Je crois que c'est possible depuis 1988. Quel texte de loi précise cela ? D'avance merci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **30/12/2020 à 20:42**

bonjour, *Un enfant dont la [filiation](#) est établie à l'égard de chacun des parents peut porter les noms suivants : le nom du père, ou le nom de la mère, ou les 2 noms accolés, séparés par un simple espace, dans l'ordre choisi par les parents, et dans la limite d'un [nom de famille](#) pour chacun d'eux.* voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10505> salutations

Par **Moujick**, le **04/01/2021 à 19:46**

Merci beaucoup pour votre réponse.